

Dose de rappel : pourquoi, pour qui et où ?

Une campagne de rappel est nécessaire pour certaines populations en raison d'une baisse de l'efficacité des vaccins, qui intervient plusieurs mois après la complétion du schéma vaccinal, provoquant une diminution de l'immunité qu'ils confèrent.

Les doses de rappel sont effectuées uniquement avec le vaccin à ARNm Pfizer-BioNTech, quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal. Son efficacité contre les formes graves reste à un niveau élevé.



1. Qui est concerné par la dose de rappel ?

LES PUBLICS PRIORITAIRES

La dose de rappel doit s'effectuer 6 mois après la dernière injection du schéma initial pour :

- les résidents des EHPAD et des USLD,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier,
- les personnes à très haut risque de forme grave,
- les personnes atteintes de comorbidité(s),
- l'entourage des personnes immunodéprimées de plus de 18 ans.

CAS PARTICULIERS

• Les personnes sévèrement immunodéprimées :

l'administration de la dose de rappel peut être réalisée à partir de 3 mois après la dernière injection du schéma initial, dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale qu'elle permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

• Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen :

la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande l'administration d'une dose de rappel avec le vaccin à ARNm Pfizer à partir de 4 semaines après la première injection.

2. Où puis-je me faire vacciner ?

- Dans un centre de vaccination,
- chez un médecin (généraliste ou spécialiste),
- en pharmacie,
- dans un cabinet infirmier, de sage-femme ou de chirurgien-dentiste,
- en laboratoire de biologie médicale,
- pour les résidents des EHPAD et USLD directement dans leur établissement.

Scannez le QR Code
et trouvez un lieu de
vaccination près de
chez vous sur [Santé.fr](https://www.santefr.fr)

